

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES EN VUE DE L'ATTRIBUTION
D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LA MISE
EN PLACE DE DISTRIBUTEURS ALIMENTAIRES ET D'ACCESSOIRES
DANS LES PISCINES DE L'AGGLOMERATION**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS
Tél. 03.89.70.90.70

TYPE DE PROCEDURE :

Convention d'occupation du domaine public en vertu de l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

OBJET DE LA CONSULTATION :

Saint-Louis Agglomération recherche, un(e) exploitant(e) pour assurer dans l'enceinte de ses établissements de bain que sont, la **piscine couverte** située à Village-Neuf (77 rue de Michelfelden 68128 VILLAGE-NEUF) et le **Centre Nautique Pierre de Coubertin** situé à Saint-Louis (4 rue Saint-Exupéry 68300 SAINT-LOUIS) :

- Un exploitant pour assurer l'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) d'accessoires de piscine et de produits d'hygiène à usage du public, dans l'enceinte de la piscine couverte et du Centre Nautique Pierre de Coubertin ;

ET

- Un exploitant pour assurer l'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) de boissons et d'alimentaire, dans l'enceinte de la piscine couverte.

DUREE DE LA MISE A DISPOSITION :

Pour l'exploitant(e) retenu(e), une convention d'occupation temporaire sera conclue entre les parties, pour une durée d'un an, allant du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

Ladite convention pourra ensuite être renouvelée tacitement, pour 2 années à savoir :

- Du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028
- Du 1^{er} janvier 2029 au 31 décembre 2029



Il est précisé que la piscine couverte est exploitée du mois de janvier au mois de mai et, de mi-septembre à décembre (excepté la période des congés scolaire de Noël et Nouvel An) et le Centre Nautique de la fin-mai à mi-septembre.

Les dates d'ouverture exactes seront communiquées à l'exploitant(e) par courrier.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT SUR SES QUALITES ET CAPACITES :

Chaque candidat intéressé devra constituer un dossier de candidature composé :

A. Pièces administratives :

- Copie de la carte nationale d'identité du soumissionnaire,
- Etat civil du soumissionnaire,
- Extrait Kbis de la société du soumissionnaire,
- Curriculum vitae du soumissionnaire,
- Attestation de visite du site le cas échéant.

B. Dossier professionnel :

- Lettre de motivation détaillée,
- Références professionnelles en matière de prestations similaires,
- Note explicative présentant le projet développé par le candidat, ses motivations ainsi que les engagements et actions qu'il mettra en œuvre pour respecter les demandes de Saint-Louis Agglomération.

La fourniture de la note explicative est obligatoire. A défaut de transmission, le dossier ne sera pas examiné.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Saint-Louis Agglomération procèdera au choix de l'exploitant lors d'une sélection basée sur l'analyse des critères suivants :

- Compatibilité du projet au regard du cahier des charges : 50%
- Expérience, qualifications et moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exploitation de l'établissement : 50%

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : **Vendredi 30 octobre 2026 à 12h00**

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté, par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exacte de réception (pli recommandé avec avis de réception ou remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex



Selon le type d'occupation choisi par l'exploitant, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

DESIGNATION D'UN EXPLOITANT – INSTALLATION & GESTION D'APPAREILS DISTRIBUTEURS
D'ACCESSOIRES DE PISCINE A USAGE DU PUBLIC

« CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-LOUIS » et « PISCINE COUVERTE DE VILLAGE-NEUF »

Convention temporaire d'occupation du domaine public

« NE PAS OUVRIR »

Ou

DESIGNATION D'UN EXPLOITANT – INSTALLATION & GESTION D'APPAREILS DISTRIBUTEURS DE
BOISSONS ET D'ALIMENTAIRE

« PISCINE COUVERTE A VILLAGE-NEUF »

Convention temporaire d'occupation du domaine public

« NE PAS OUVRIR »

**LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS
AUPRES DE :**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont tenus de s'adresser au service suivant :

Saint-Louis Agglomération

Direction des Sports

☎ 03.89.67.09.29

💻 estebe.thierry@agglo-saint-louis.fr

LIEU OU PEUT ETRE DEMANDE LE DOSSIER DE CONSULTATION :

Les dossiers de consultation peuvent être demandés par courrier ou mail à :

Saint-Louis Agglomération

Service juridique

Place de l'Hôtel de Ville

CS 50199 68305 Saint-Louis Cedex

☎ 03.89.70.85.30

💻 juridique@agglo-saint-louis.fr

Le dossier est remis gratuitement.

